INSTALLATION DE SYSTEMES D'ABREUVEMENT ET DE PROTECTION CONTRE LA DIVAGATION DU BETAIL SUR LE BASSIN VERSANT DE LA TUDE (16)

Le bassin versant de la Tude présente une qualité hydromorphologique passable à mauvaise. Afin de limiter les perturbations de la qualité écologique, un programme d'action a été défini. La présence de pâturages à proximité des cours d'eau est notamment préjudiciable à la qualité écologique et impacte environ la moitié du linéaire de cours d'eau du bassin versant. L'opération concerne 9 cours d'eau et environ 22 000 m l de berge sont impactés.

Avant aménagements
(SIAH du bassin de la Tude)

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique du bassin de la Tude
Dates des travaux : 2008-2011

Présentation des objectifs précis de l'action réalisée ou des travaux effectués :

Le syndicat prend en compte les objectifs d'orientation du SDAGE et de son PDM 2010 -2015.
Cette opération intègre les objectifs de la DCE et du SDAGE. L'objectif principal est d'empêcher l'accès du bétail au cours d'eau. Les affluents sont traités en priorité, en particulier ceux traversés par le bétail.
Espèces particulières visées : lamproie de planer, chabot et truite

Descriptif technique des travaux réalisés :

Clôture du cours d'eau à 1,5 m minimum du haut de berge (11 km de clôtures déplacées, 11 km de clôtures neuves): éviter le ruissellement des excréments, limiter la pression des animaux sur les berges et maintenir une ripisylve fournie.
Mise en place de 7 passerelles sur les cours d'eau qui sont traversés par le bétail.
Installation d'abreuvoirs : pompes de prairie dans la plupart des cas (83) et abreuvoirs gravitaires (7). Le choix dépend du contexte (caractéristique du site et du troupeau, préférences de l'exploitant…).
Les pompes de prairies sont positionnées à 5 m minimum du haut de berge, les abreuvoirs gravitaires à 5 m minimum du haut des berges. Des aires stabilisées sont ajoutées pour éviter la formation d'un bourbier.

Etat des lieux avant / après :

Avant : érosion, matières en suspension dans l'eau, pollution par les fèces, ripisylve très impactée, colmatage, disparition d'espèces aquatiques sensibles (écrevisse à pattes blanches, truite, chabot…).

Informations sur les aspects administratifs et financiers du projet :

Les aménagements ont été faits dans le cadre d'une opération pilote de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.
Une convention a été établie au cours de plusieurs réunions qui ont permis de déterminer les contreparties ou les obligations de chacun des signataires.
Coût total du projet : 64 845 €, dont :

- étude, suivi et mise en place des aménagements pris en charge par le syndicat : 15 000 €.
- subventions publiques pour l'achat de matériel (80%) : 39 876 €.
- participation financière des éleveurs et des propriétaires sur le matériel (20%) : 9 969 €.

Pompe de prairie avec aire stabilisée
(SIAH du bassin de la Tude)

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

l'action est en cours de mise en place.
Une évaluation est prévue en 2011.

Commentaires : l'étude préalable a fait apparaître une volonté de la part des éleveurs de faire évoluer leurs pratiques. En effet, ils sont conscients de l'impact négatif que peut avoir le pâturage libre sur les cours d'eau. Les éleveurs ont été très impliqués tout au long de la démarche depuis l'état des lieux jusqu'à la mise en place du matériel. 22 éleveurs sur 25 ont adhéré à la démarche. Les installations d'abreuvoirs ont été faites en collaboration avec eux.

Contact: Gaël PANNETIER, SIAH du bassin de la Tude,
05.45.98.59.61 - 06.16.52.26.78.